

## 1.1 Quelle est la législation qui l'entoure ?

La réglementation impose un cadre strict à l'épreuve oral du concours d'entrée en IFSI. L'article 16 de l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'État d'infirmier se décline en ces termes :

« Les candidats déclarés admissibles par le jury sont autorisés à se présenter à **une épreuve d'admission**, qui consiste en un **entretien avec trois personnes**, membres du jury :

- 1° Un infirmier cadre de santé exerçant dans un institut de formation en soins infirmiers ;
- 2° Un infirmier cadre de santé exerçant dans un secteur de soins ;
- 3° Une personne extérieure à l'établissement formateur, qualifiée en pédagogie et/ou en psychologie.

Cet entretien, **relatif à un thème de sanitaire et social**, est destiné à apprécier l'aptitude du candidat à suivre la formation, ses motivations et son projet professionnel.

L'épreuve, d'une durée de trente minutes au maximum et notée sur 20 points, consiste en un exposé suivi d'une discussion.

**Pour pouvoir être admis** dans un institut de formation en soins infirmiers, les candidats doivent obtenir une note au moins égale à 10 sur 20 à l'entretien. »

Ce texte législatif nécessite des éclaircissements. Cela va être le propos des différents chapitres de cette première partie.

### À retenir

- + Le jury est composé de 3 membres.
- + Lors d'un entretien de 30 minutes, les candidat(e)s doivent :
  - composer sur un thème sanitaire et social ;
  - montrer leurs capacités pour suivre la formation, exposer leurs motivations et leur projet professionnel.

## 1.2 Comment savoir si je suis admissible ?

Vous êtes admissible, si vous avez eu la moyenne aux deux épreuves écrites : l'épreuve de culture générale et les tests psychotechniques. Pour vous indiquer cela, vous recevrez un courrier chez vous le stipulant.

Pour certains IFSI, les résultats d'admissibilité sont disponibles sur leur site internet (ou portail de l'hôpital dont ils dépendent). Mais quoi qu'il en soit, vous recevrez un courrier.

### 1.2.1 Aurais-je une convocation ?

Il s'agit du courrier que l'IFSI vous envoie pour vous signifier que vous êtes admissible à l'épreuve orale du concours d'entrée. Sur ce courrier, vous aurez les informations suivantes :

- La date et l'heure de la convocation à l'épreuve écrite.
- L'obligation d'apporter ladite convocation, ainsi qu'une pièce d'identité (comme pour les épreuves écrites du concours).

Certains IFSI font le choix de vous transmettre les notes obtenues aux épreuves écrites. Mais cela n'est pas une obligation et peu les signifient.

### 1.2.2 Comment dois-je me présenter pour l'oral ?

#### 1.2.2.1 À quelle heure dois-je me présenter ?

Vous devez vous présenter environ 15 minutes avant l'heure inscrite sur votre convocation. Ne soyez pas en retard à l'épreuve car le jury ne vous attendra pas. Les IFSI ne permettent pas généralement aux candidat(e)s de passer l'épreuve après l'heure de la convocation expirée.

Alors pour éviter cela, prenez vos précautions pour être en avance à ce rendez-vous. Nous vous donnons les conseils suivants :

- Repérer avant les locaux, pour éviter de vous perdre dans les couloirs ou de vous tromper de bâtiments. Attention, il est possible que l'oral ne se passe pas au même endroit que l'écrit, alors vérifiez bien l'adresse de l'épreuve ;
- Prévoyez un temps suffisant si vous prenez les transports en commun (train, bus, métro) car un incident peut arriver sur la ligne ;
- Pensez à prévoir un temps pour vous stationner : certains IFSI ont des parkings, d'autres non, mieux vaut le savoir pour anticiper.

#### 1.2.2.2 Mais pourquoi être un quart d'heure en avance ?

Nous le verrons dans le point suivant, mais pour certains IFSI, vous passez votre oral à l'heure indiquée sur votre convocation. Cela signifie que si vous arrivez juste à l'heure ou si vous vous êtes pressé(e) pour ne pas être en retard, vous n'aurez pas une minute pour souffler avant le début de l'épreuve. Ce temps peut être nécessaire pour prendre une boisson, se décontracter ou tout simplement se poser. Arriver en sueur et essoufflé(e), ne va pas vous mettre dans les meilleures conditions pour vous présenter devant le jury.

#### 1.2.2.2 Passerai-je à l'heure de ma convocation ?

Cela dépend des IFSI, mais vous ne pouvez pas le savoir à moins d'avoir déjà passé le concours dans cet établissement ou quelqu'un de votre entourage.

Certains IFSI vous convoquent à une heure précise et votre oral débute dans les minutes qui suivent.

D'autres vous convoquent avec plusieurs autres étudiant(e)s (pas plus de quatre) pour une plage horaire de moins de 2 heures. Cela signifie qu'après avoir composé sur la question de culture sanitaire et sociale, vous devez attendre votre tour de passage. Vous pouvez ainsi être le premier(e) des quatre ou le dernier(e). Mais vous serez passé(e) en moins de 2 heures.

Enfin, des IFSI vous convoquent soit en début de matinée (vers les 08h00) soit en début d'après-midi (13h00) et là l'attente peut être longue, car vous pouvez passer dans les premiers comme après 11h30 ou 16h30.

Quoiqu'il en soit, il faudra prendre votre mal en patience et surtout rester concentré(e) car vous pouvez être appelé(e) d'un instant à l'autre.

### 1.2.3.2 Comment dois-je m'habiller ?

Une tenue correcte est conseillée. Évitez le jogging ou des tenues peu conventionnelles. Mais quoi qu'il en soit, restez vous-même. Si vous n'avez pas l'habitude de porter un tailleur et des talons ou un costume et une cravate, ne le faites pas. D'ailleurs, ce n'est pas un critère pour le jury. Il faut vous sentir à l'aise. Si vous êtes gêné(e) par vos habits, le jury le remarquera et surtout cela peut vous déconcentrer voire vous faire perdre vos moyens.

Le jury n'attend pas de vous que vous soyez habillé(e) en costume ou tailleur. Il attend de vous que vous soyez habillé(e) correctement, de façon propre, tout simplement. Cela ne sert à rien d'en faire trop pour votre tenue vestimentaire. Soyez vous-même et cela suffira.

## 1.2.2 Et si je ne souhaite pas me rendre à l'oral ?

Les raisons de ce choix peuvent être nombreuses : ce n'est plus votre projet ; vous avez réussi dans l'IFSI qui vous intéresse ; ou tout autre choix. Qu'importent les raisons, elles vous sont propres. Toutefois, si vous faites le choix de ne pas vous présenter à l'épreuve orale du concours d'entrée en IFSI, il est correct de prévenir le secrétariat de l'IFSI.

Comprenez bien que si une personne convoquée une matinée ne vient pas, le jury doit en être informé pour pouvoir réorganiser l'ordre de passage des candidat(e)s.

#### À retenir

- + Vous recevrez chez vous une convocation pour l'oral du concours.
- + Arrivez 15 minutes avant l'heure indiquée de la convocation. Pour cela :
  - repérez avant les locaux dans lesquels doivent se dérouler votre oral ;
  - prenez vos dispositions pour arriver à l'heure en tenant compte du temps du parking ou des aléas des transports en commun.
- + Pour votre tenue vestimentaire, soyez vous-même. N'en faites pas trop, le jury le remarquera.

## 1.3 Que dois-je savoir sur le jury ?

### 1.3.1 Qui sont les trois membres du jury ?

Le jury se compose de trois professionnels, avec une obligation de deux personnes de formation infirmière, le cadre de santé formateur et le cadre de santé de service de soins<sup>1</sup>. Le troisième membre du jury doit être extérieur à l'IFSI, soit un(e) professionnel(le) de l'enseignement (professeur de biologie par exemple), soit un(e) psychologue.

Nous allons faire un focus sur ces trois membres, afin de savoir qui ils sont et quelles sont leurs attentes.

- **Cadre de santé formateur en IFSI**

Il s'agit d'un cadre de santé formateur de l'IFSI où vous passez le concours. Il a une formation initiale d'infirmier.

Il vous évalue sur votre réponse à la question sanitaire et sociale posée : savoir si elle est structurée, illustrée d'exemples et tout simplement si vous l'avez comprise. Ensuite, lors des échanges, il repère la cohérence de votre projet de formation et la connaissance du référentiel de formation. De plus, il va mesurer vos connaissances de la profession d'infirmier.

**Son objectif principal est de mesurer votre capacité à suivre la formation.**

---

1. Des précisions seront apportées sur les fonctions de ces deux professionnels de santé lors du paragraphe : 2.3.2.4 Existe-t-il des évolutions de carrières pour les infirmier(e)s ?

- **Cadre de santé de service de soins**

Il s'agit d'un cadre de santé exerçant dans un service de soins, que ce soit dans le secteur public ou privé. Lui aussi a pour formation initiale celle d'infirmier.

Il vous évalue aussi sur votre réponse à la question sanitaire et sociale posée tout comme le cadre de santé formateur. Lors des échanges, son rôle est d'apprécier vos motivations pour la profession. Il repère la cohérence de votre projet professionnel et votre connaissance du métier d'infirmier. Son œil professionnel permet de savoir si vous êtes prêt(e) à travailler en équipe et avoir les capacités à prendre soins de patients.

**Son objectif principal est de savoir si vous possédez les capacités pour devenir infirmier.**

- **Une personne extérieure à l'établissement, professionnel, pédagogue ou psychologue**

Il s'agit d'une personne extérieure à l'IFSI. Ce peut être quelques fois un enseignant d'Éducation nationale (professeur de biologie essentiellement), mais le plus souvent, il s'agit d'un(e) psychologue.

Il (elle) vous questionne pour connaître votre personnalité. Cela permet de jauger votre capacité à travailler auprès de personnes soignées, mais aussi au sein d'une équipe pluridisciplinaire.

**Son objectif principal est de savoir si vous possédez la maturité suffisante pour pouvoir suivre la formation et exercer une profession de santé.**

### 1.3.2 Doit-on connaître le nom et la fonction de chacun ?

Il n'y a aucune obligation à ce que le jury se présente.

Pour certains concours, de petits cartons sont disposés devant chaque membre, indiquant leur nom et leur fonction.

Pour d'autres concours, avant que vous ne commenciez votre exposé, chacun se présente, déclinant son nom et sa fonction.

Enfin, lors de certains concours, vous commencez votre exposé, lorsqu'un membre du jury vous le demande, sans qu'aucun ne se soit présenté.

Si personne ne se présente, ne cherchez pas à savoir qui est qui lors de l'entretien. Focalisez-vous sur les questions posées et la manière d'y répondre, plutôt que vous encombrez l'esprit avec des éléments perturbants. De plus, vous ne saurez pas forcément qui le compose, même après votre entretien, alors autant ne pas y penser et répondre sereinement aux questions.

Si vous connaissez le jury, ne cherchez pas à répondre d'une certaine manière suivant la personne qui vous aura posé la question. N'oubliez jamais qu'ils sont trois à écouter la réponse et qu'une délibération commune sera effectuée après votre départ de l'entretien pour mettre une note. Aucun membre du jury n'a plus de poids qu'un autre pour poser la note, ils sont trois et leur évaluation est issue d'une réflexion précise et commune.

### 1.3.3 Sur quoi suis-je évalué(e) ?

Comme précisé dans le paragraphe précédent, le jury est composé de trois membres. Chacun va évaluer votre prestation selon une grille d'évaluation précise. Cette grille est spécifique à chaque IFSI, mais reprend les thèmes suivants pour la plupart du temps :

- **La qualité de l'argumentation sur le thème de composition**
  - Capacité de raisonnement et d'élaboration d'un plan ;
  - Diversités des exemples et des idées expliquées ;
  - Élaboration d'un cheminement de pensée clair et précis ;
  - Capacité à répondre aux questions de façon pertinente et précise.
  
- **La qualité de l'expression orale**
  - Capacité à s'exprimer distinctement et avec clarté ;
  - Structuration de la pensée ;
  - Échanges agréables et constructifs.
  
- **Le comportement**
  - Gestion des émotions adaptée ;
  - Maîtrise de soi ;
  - À l'écoute ;
  - Poli(e) et courtois(e) ;
  - Tenue vestimentaire correcte et adaptée.